Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261007-2026091CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 091

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, le Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 30 septembre 2026 **Date d'affichage : 30 septembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, M. SAVIGNAC, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir M. SAVIGNAC), M. DECOURCELLE, M. GOURSOLAS, M. JONNET, M. LAURENT

Secrétaire de séance : Mme GOBAILLE

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNEL ET ELEMENTAIRE : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe chargée de l'enfance et de la famille
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 227-1 et suivants ;
Vu l'agrément délivré par le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) pour le fonctionnement des accueils de loisirs de la collectivité ;
Vu le projet de règlement intérieur des ALSH pour l'année 2026-2027 annexé à la présente délibération ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission petite enfance, vie scolaire, jeunesse et famille du 5 octobre 2026 ;
Considérant la nécessité de mettre à jour la procédure disciplinaire graduée en cas de comportement perturbateur d'un enfant pour la sécurité de l'enfant, celle des usagers du service et des animateurs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur accueils de loisirs maternel et élémentaire tel qu'annexé à la présente délibération.

Annexe :
- Projet de règlement intérieur des accueils périscolaires, de loisirs et de la restauration scolaire

Publié et affiché le 16 octobre 2026